Direction
02.47.23.33.41
secretariats-directions@chicacr.fr

DECISION N° 2026-33

Portant délégation de signature

Vu le Code de la Santé publique, notamment ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 ;
Vu l'article R 6143-38 du Code la Santé Publique ;
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la note de service N° 2025-17 de la Direction datée du 16 décembre 2025 nommant Mme Anne DOUCET, Directrice du Secteur Médico-Social ;
Vu la note d'information N° 2026-14 de la Direction des Soins nommant Mme Marion RIVAL dans le grade de Cadre Supérieure de Santé du secteur médico-social en date du 31 août 2026 ;
Vu la nomination de M. Denis BETHYS en date du 1er décembre 2013 en tant qu'infirmier coordinateur du SSIAD d'Amboise ;
Vu la nomination de M. Frédéric MAROLLEAU en date du 1er septembre 2016 en tant qu'infirmier coordinateur du SSIAD de Château-Renault ;
Vu l'arrêté de nomination de M. Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise- Château-Renault en date du 27 juin 2024 ;

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise - Château-Renault,

DECIDE

Article 1 : Domaine de délégation
Délégation de signature est donnée à **Madame Anne DOUCET**, Directrice du secteur Médico-Social, pour signer en lieu et place du directeur d'établissement tous les documents relatifs à la gestion des EHPAD, des SSIAD, de l'Accueil de Jour, hors opération d'investissement.

Article 2 : Représentation - Animation
Délégation lui est également donnée dans les relations avec les familles. A ce titre, elle anime et elle assure le secrétariat du Conseil de la Vie Sociale.

Article 3 : Relation avec le Juge aux Affaires Familiales
Elle assure la délégation de pouvoir et de représentation auprès du Juge aux Affaires Familiales du Tribunal d'Instance.

Article 4 : Absence
En son absence, elle est remplacée respectivement :
- Sur le secteur EHPAD et l'accueil de jour, par la cadre supérieure de santé Madame Marion RIVAL

- Pour le SSIAD d'Amboise, par Monsieur **Denis BETHYS**, IDE coordinateur du Service de Soins Infirmiers A Domicile
- Pour le SSIAD de Château-Renault par Monsieur **Frédéric MAROLLEAU,** IDE coordinateur de Soins Infirmiers A Domicile

Pour signer tous documents relatifs à la gestion.

Auprès du Juge aux Affaires Familiales selon la domiciliation du résident :
- EHPAD Grand Mail et Saint Denis : Madame **Karine DEPLAIS**
- EHPAD Ambroise Paré : Madame **Nathalie LENOIR**
- EHPAD Val de Brenne : Madame **Florence MAGDELENAT** ou Madame **Sandra ROUFFELAERS**

Article 5 : Publication
Conformément à l'article L 6143-7 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique, la présente décision sera communiquée au Conseil de surveillance, diffusée sur le site Intranet ENNOV et sur le site internet de l'établissement.

Article 6 : Recours
Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 7 : Cette décision annule et remplace les décisions 2023-50, 2024- 34, 2020-37 et 2026-08.

A Amboise, le 7 septembre 2026

Le Directeur,
Frédéric MAZURIER

Vu pour dépôt de signature

Anne DOUCET, Directrice du Secteur Médico-Social

Marion RIVAL, Cadre supérieure de Santé

Denis BETHYS, IDE coordinateur SSIAD

Frédéric MAROLLEAU, IDE coordinateur SSIAD

Karine DEPLAIS, Adjoint Administratif

Nathalie LENOIR, Adjoint Administratif

Florence MAGDELENAT, Adjoint Administratif

Sandra ROUFFELAERS, Adjoint Administratif

Destinataires :
- Le Directeur
- Madame DOUCET
- Madame RIVAL
- Messieurs BETHYS et MAROLLEAU
- Mesdames DEPLAIS, LENOIR, MAGDELENAT, ROUFFELAERS
- Trésorerie Principale
- RH